

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 53 – Septembre 2010

Thème : 3 – Qualité Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2010-5334

Avis scientifique du Groupe sur les Contaminants dans la Chaîne Alimentaire du 18 mai 2010 relatif aux biotoxines marines dans les coquillages - toxines émergentes : groupe des ciguatoxines (Question n°: EFSA-Q-00955)

EFSA Panel on Contaminants in the Food Chain; Scientific Opinion on marine biotoxins in shellfish - Emerging toxins: Ciguatoxin group

EFSA Journal, EFSA, 2010, 8(6):1627 p. 1-38 - Texte en Anglais



<http://www.efsa.europa.eu/fr/scdocs/doc/1627.pdf>

● Résumé

Les ciguatoxines (CTX) sont des biotoxines marines qui peuvent apparaître dans les poissons suite à la biotransformation de gambiertoxines précurseurs produites par le dinoflagellé benthique *Gambierdiscus toxicus*. Elles sont trouvées principalement dans les régions Pacifique, Caraïbes et Océan Indien, et c'est pour cela qu'elles sont classées en P-CTX (Pacifique), C-CTX (Caraïbes) et I-CTX (Océan Indien). Plusieurs analogues ont été identifiés pour les différents groupes de CTX.

Ces toxines provoquent la ciguatera, syndrome caractérisé par une large variété de symptômes, tels que gastrointestinaux (vomissements, diarrhées, nausées), neurologiques (fourmillements, déman-gaisons) et cardiovasculaires (hypotension, brachy-cardie). Dans les cas graves, les symptômes peuvent commencer dès 30 minutes après la consommation du poisson contaminé, alors que dans les cas bénins, ils peuvent apparaître 24 à 48 h après l'ingestion. Des mortalités peuvent survenir du fait de faiblesses cardiorespiratoires.

Actuellement, la ciguatera est l'intoxication due à des biotoxines marines la plus courante dans le monde, avec un nombre estimé de 10 000 à 50 000 cas par an. La ciguatera est principalement associée à la consommation de gros poissons prédateurs qui ont accumulé des CTX en se nourrissant de poissons plus petits de récifs coralliens.

Récemment, des ciguatoxines ont été identifiées pour la première fois dans du poisson pêché en Europe.

Il n'y a pas de limites réglementaires pour les CTX en Europe, mais la législation communautaire indique que les produits de la pêche contenant des CTX ne peuvent être mis sur le marché.

Les données toxicologiques sont très limitées pour les CTX. Par conséquent, il n'a pas été possible au Groupe de l'EFSA d'établir une dose journalière tolérable (DJT) ou une dose de référence aiguë (ARfD). Toutefois, le Groupe a proposé des facteurs d'équivalence de toxicité. L'avis précise qu'il semble qu'une concentration de 0,01 µg d'équivalents P-CTX-1 / kg de poisson n'engendrera pas d'effets chez les individus sensibles après consommation d'un seul repas de poisson.

Du fait du nombre très limité de données d'occurrence, le Groupe n'a pas pu évaluer le risque associé à l'exposition aux CTX dans les poissons pouvant atteindre le marché européen.

Le test souris n'est pas considéré comme une méthode pertinente pour détecter les CTX. L'avis indique qu'il est nécessaire de développer des méthodes de référence.